

« Santé des femmes au travail » : des constats alarmants, il est temps d'agir ! Groupe de travail du 24 juin 2026

FO Agriculture était représentée par Cécile Volland-Carrillo, Laurence Tavernier, Nathalie Bertrand et Mireille Laroche.

Témoignages de Madame Pascale LEVET

Pour ce groupe de travail l'administration a fait appelle à une grand témoin, Madame Pascale LEVET, professeure associée en gestion des ressources humaines, spécialisée dans les relations entre travail, santé et management.

Madame Pascale LEVET a rappelé la nécessité de distinguer les notions de sexe et de genre, qui sont complémentaires pour comprendre les effets différenciés du travail sur la santé des femmes. Elle a plaidé pour une approche dépassant le seul paradigme biomédical, en considérant la santé comme le résultat d'interactions entre la personne, son activité et son environnement de travail. Elle a souligné que les femmes développent davantage de maladies chroniques et de cancers au cours de leur carrière et que le travail peut être à la fois facteur de dégradation mais aussi de construction de la santé.

Selon elle, les politiques de prévention doivent moins se concentrer sur les personnes ou les maladies elles-mêmes que sur les situations de travail, en cherchant à adapter le travail aux capacités des agents et à développer le dialogue autour de la conciliation entre santé, activité et performance.

Elle a également mis en garde contre les limites des démarches de simple sensibilisation et insisté sur la nécessité de développer des apprentissages collectifs, d'améliorer la connaissance des situations de travail et de s'appuyer sur des dispositifs d'accompagnement et de co-construction des solutions, à l'image de certaines expérimentations. L'illustration par les chiffres, notamment le 80 % de femmes ayant eu un cancer qui reprennent le travail, nous invitent à trouver les meilleures solutions de retour à l'emploi bénéfiques pour tous.

États des lieux des données actuelles

Le Dr Patrice HEURTAUT (médecin coordonnateur national et conseiller technique au MAASA) a présenté des données chiffrées relatives à la santé des femmes en France. Les données présentées mettent en évidence des inégalités importantes de santé entre les femmes et les hommes.

Les femmes demeurent sous-représentées dans les études médicales, ce qui contribue à une moindre connaissance de certaines pathologies et à des retards de diagnostic, notamment pour les AVC et les infarctus, dont la mortalité hospitalière est plus élevée chez les femmes. Plusieurs problématiques de santé spécifiquement féminines, comme l'endométriose ou la ménopause, ont des conséquences importantes sur la vie professionnelle et constituent de véritables enjeux d'égalité professionnelle.

Les chiffres montrent également une plus grande vulnérabilité des femmes face aux risques professionnels : elles sont davantage touchées par les troubles musculo-squelettiques, la souffrance psychique et les violences au travail, tandis que le travail de nuit augmente le risque de cancer du sein. Enfin, la santé mentale constitue un sujet majeur, avec près d'une femme sur cinq concernée par un épisode dépressif au cours de l'année.

Ensuite l'administration a présenté des données chiffrées relatives à la santé des femmes au MAASA issues du RSU 2024. Elles mettent en évidence une forte féminisation des effectifs du MAASA (61 %) ainsi qu'une surreprésentation des femmes dans les jours d'absence (63 %) et les accidents du travail (66 %). Les organisations syndicales ont toutefois souligné le manque de données genrées plus fines, notamment dans les DDI, ce qui limite la capacité à établir un diagnostic précis et à construire des politiques de prévention adaptées.

Un consensus s'est également dégagé sur la nécessité de disposer d'un DUERP dans toutes les structures et d'y intégrer une approche genrée. Cette démarche doit s'appuyer sur l'outil méthodologique publié par l'ANACT en septembre 2025 et partir de la réalité du travail, de l'activité réelle des agents et des contraintes concrètes auxquelles ils sont confrontés afin d'identifier et de prévenir plus efficacement les risques professionnels.

Le groupe de travail consacré à la santé des femmes au travail a mis en lumière des constats particulièrement préoccupants : surreprésentation des femmes dans les accidents du travail, les arrêts maladie, les TMS, la souffrance psychique et les maladies chroniques, sous-diagnostic de certaines pathologies comme l'endométriose, difficultés liées à la ménopause ou encore conséquences du travail de nuit sur la santé.

Pour **FO Agriculture**, ces constats ne peuvent plus être ignorés ni renvoyés à de simples campagnes de sensibilisation. La santé des femmes au travail est un enjeu majeur de santé publique et d'égalité professionnelle.

Sans données précises, pas de prévention efficace

FO a rappelé l'insuffisance des données genrées, notamment dans les DDI. Nous manquons de statistiques précises sur les TMS, les accidents du travail, les invalidités imputables au service, les métiers les plus exposés ou encore l'impact des conditions de travail sur la santé des femmes.

Comment construire une véritable politique de prévention sans diagnostic fiable ? Comment agir sans connaître précisément les situations de travail ?

FO demande un renforcement des données statistiques sexuées et un suivi plus fin des indicateurs de santé au travail.

Il faut regarder ce qui fonctionne ailleurs

Plusieurs pays ont déjà mis en place des dispositifs innovants. **FO** a notamment cité l'Espagne, qui a ouvert des droits nouveaux autour des problématiques menstruelles et des situations de vulnérabilité.

Pourquoi refuser de s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs ?

FO demande que soient étudiées les expériences étrangères.

La santé des femmes au travail est une cause nationale, mais également un enjeu international.

L'administration comprend l'intérêt de s'y intéresser et nous invite à le faire remonter également à la DGAFP.

Il est temps de passer des constats aux actes

Le diaporama présenté au groupe de travail est édifiant. **FO** souligne que ce constat appelle à une sérieuse prise de conscience. Or, à ce stade, l'administration ne présente aucune mesure concrète.

En réponse, l'administration a évoqué plusieurs pistes de travail et annoncé de futurs projets, notamment pour l'automne. Pourtant, lors de ce groupe de travail, elle a demandé aux représentantes et représentants du personnel de formuler eux-mêmes des propositions d'actions.

FO rappelle que ce groupe de travail s'inscrit dans le cadre du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dont la mise en œuvre relève de la responsabilité du ministère. Si les organisations syndicales sont force de proposition et participent au dialogue social, elles n'ont pas vocation à se substituer à l'administration dans l'élaboration et le portage des politiques ministérielles. Il appartient désormais au ministère de présenter des mesures concrètes, assorties d'un calendrier et de moyens permettant de répondre aux enjeux de la santé des femmes au travail.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'intentions ou de pistes de réflexion.

Adapter le travail à la personne, et non l'inverse

FO a rappelé qu'il est indispensable de développer des dispositifs permettant de travailler tout en étant malade, d'accompagner les retours après une longue absence et de mieux former les encadrants.

Les managers ne peuvent être laissés seuls face à ces situations complexes.

Par ailleurs, la parole des femmes reste encore insuffisamment entendue.

Le temps partiel thérapeutique ne peut constituer l'unique réponse. Il faut réfléchir à l'organisation du travail, aux aménagements possibles et aux modalités de maintien dans l'emploi.

Les TMS ne sont pas une fatalité

FO a attiré l'attention sur les postes de travail conçus selon des normes masculines, qui exposent davantage les femmes à certains risques professionnels.

L'ergonomie des postes, les équipements de protection individuelle et l'organisation du travail doivent tenir compte de la réalité du travail des femmes et de leur morphologie, notamment dans les secteurs les plus exposés comme les abattoirs.

L'administration a indiqué avoir fait le choix de recourir à un cabinet d'ergonomie dans le cadre des grands projets de rénovation des abattoirs, considérant que ces opérations offrent davantage de marges de manœuvre pour améliorer les conditions de travail.

FO Agriculture s'interroge sur la situation des nombreux abattoirs anciens qui ne feront pas l'objet de travaux de rénovation à court ou moyen terme. Les agentes qui y travaillent sont elles aussi confrontées à des contraintes ergonomiques importantes et ne peuvent être laissées de côté.

L'amélioration des conditions de travail et la prise en compte des spécificités morphologiques des femmes sont au cœur même de cette problématique. Les organisations du travail, les postes, les équipements et les outils ont trop souvent été conçus sur des standards masculins, contribuant à l'exposition accrue des femmes à certains risques professionnels

État de santé et conséquence économique

Les femmes sont davantage concernées par les arrêts maladie et en subissent plus fortement les conséquences financières. Il convient de rappeler qu'une grande partie des familles monoparentales est portée par des femmes et que celles-ci sont, statistiquement, davantage exposées à la précarité que les hommes.

Dans ce contexte, la perte de 10 % de rémunération en cas d'arrêt maladie ne fait qu'accentuer des inégalités déjà existantes.

Par ailleurs, il a été indiqué au cours du groupe de travail qu'il existe une corrélation entre une durée d'arrêt maladie à la suite d'un cancer et de meilleures chances de rémission. Pour les femmes les moins aisées cette situation se traduit donc par une double peine.

FO demande une renégociation des accords de prévoyance du MAASA afin d'intégrer la compensation de la perte de rémunération liée aux arrêts maladie ordinaires.

L'administration a répondu que le texte instituant la diminution du traitement des fonctionnaires ne permettait pas au ministère de négocier une telle compensation dans le cadre des accords de prévoyance.

Pour **FO**, cette réponse ne saurait clore le débat. Si le cadre réglementaire actuel constitue un obstacle, il appartient au ministère de porter cette revendication au niveau interministériel et de rechercher toutes les marges de manœuvre possibles afin de limiter les conséquences financières des arrêts maladie pour les agentes et les agents.

Une médecine de prévention à reconstruire

Pour **FO**, la mise en place d'actions spécifiques en faveur de la santé des femmes est indispensable. Toutefois, il est tout aussi important de rappeler que de nombreuses obligations réglementaires en matière de santé au travail ne sont déjà pas respectées sur le terrain, notamment en raison de l'absence de la médecine de prévention.

Aucune action de sensibilisation ne saurait se substituer aux missions de la médecine de prévention ni remplacer les rendez-vous médicaux obligatoires. De même, les visites liées à la grossesse, à la maternité ou au retour de congé maternité sont encore trop peu réalisées dans de nombreux services.

Il est donc indispensable de garantir l'application effective des droits existants et d'avoir une médecine de prévention sur l'ensemble du territoire.

Assez de constats, place aux actes !

FO Agriculture estime que le temps des constats est désormais révolu. Les données présentées, les témoignages entendus et les échanges de ce groupe de travail démontrent que la santé des femmes au travail constitue un enjeu majeur de santé publique, d'égalité professionnelle, de qualité de vie au travail et d'efficacité des services publics.

Nous réclamons des moyens à la hauteur des enjeux. Nous proposons d'engager rapidement une nouvelle étape en créant un point d'entrée ministériel clairement identifié consacré à la santé des femmes. Cette gouvernance permettrait de coordonner les actions aujourd'hui dispersées, de suivre les engagements pris, d'évaluer les résultats obtenus et d'impulser une véritable politique de prévention fondée sur les réalités du travail.

Les agents et les agentes attendent désormais des décisions concrètes, un calendrier d'actions, des moyens dédiés et des résultats mesurables.

FO Agriculture restera pleinement mobilisée pour que ce groupe de travail débouche sur des avancées réelles, durables et évaluables, au bénéfice de toutes les agentes et, plus largement, de l'ensemble des personnels du MAASA.

FO Agriculture restera pleinement mobilisée pour que ce groupe de travail débouche enfin sur des avancées concrètes et des droits nouveaux pour les agentes, et non sur un simple exercice de communication.

L'équipe **FO Agriculture**



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

